

se réduisaient à ceci : « Il ne fallait pas s'étonner de  
 « le voir demander l'absolution des censures ; en-  
 « voyé en négociation auprès du Saint-Siège, il ne  
 « la sollicitait que pour plus de sûreté. Les décrets  
 « de Boniface ne l'obligeaient ni devant Dieu ni de-  
 « vant les hommes. Il ne rétractait pas un seul  
 « mot de ses griefs contre ce pontife, qu'il était  
 « toujours prêt à accuser d'hérésie, de schisme,  
 « de simonie, d'idolâtrie, et cela pour l'instruction  
 « des prélats et des rois trop indulgents, et par  
 « amour pour sa patrie, si horriblement maltraitée  
 « par ce pape. Député, à Rome, par sa Majesté,  
 « pour hâter la convocation d'un concile, auquel la  
 « France entière en appelait, il avait employé, sans  
 « succès, tous les moyens pour éviter les mesures  
 « extrêmes que l'entêtement du pontife avait volon-  
 « tairement provoquées. Il n'avait eu rien à se re-  
 « procher dans les évènements d'Anagni, à l'égard  
 « d'un pape, qui, par son opiniâtreté, s'était recon-  
 « nu coupable d'hérésie et de tous les crimes qu'on  
 « lui avait reprochés. La prudence et l'humanité y  
 « avaient été la règle de sa conduite ; il avait défendu  
 « le sac du palais et le pillage du trésor, inutilement  
 « il est vrai, la fureur des soldats l'emportant sur le  
 « commandement du chef ; Boniface n'avait dû qu'à  
 « lui seul, Nogaret, de sortir vivant de leurs mains.  
 « Rendu à la liberté, ce pontife avait pardonné à

« tous ceux qui lui avaient fait violence, et lui-  
 « même s'était trouvé nommément compris parmi  
 « les amnistiés. Après la mort du pontife, il n'a-  
 « vait interrompu ses poursuites contre lui que par  
 « déférence pour le pape Benoît, mais il les repre-  
 « nait plus vivement que jamais ; bien disposé à  
 « se justifier et à prouver la vérité de l'accusation,  
 « soit en plein concile, soit, avant la convocation de  
 « ce concile, devant le Saint-Siège, pourvu qu'il y  
 « fût suffisamment à l'abri contre le ressentiment  
 « des parents et des partisans de Boniface. » — Il  
 se plaignait, dans d'autres mémoires, de l'injustice  
 de Benoît qui l'avait excommunié, et il demandait,  
 par mesure de précaution, l'absolution des censures,  
 afin de pouvoir procéder plus facilement contre la  
 mémoire de Boniface, non par haine, mais pour la  
 gloire de Dieu, le bien de l'Église et la conservation  
 du droit public<sup>1</sup>.

Nogaret se sentait pris et se débattait. Mais l'élé-  
 vation de l'archevêque de Bordeaux au souverain  
 pontificat releva ses espérances et celles de Philippe.  
 Ces espérances se manifestèrent aux fêtes de Lyon.  
 Clément voulut se faire couronner dans cette ville,  
 et non à Rome. Il invita à cette grande cérémonie  
 le roi de France, celui d'Angleterre, dont il était

<sup>1</sup> Preuves., p. p. 239, 252, 269, 237, 274.

sujet, comme Gascon, et que les affaires de l'Écosse retinrent dans son royaume. Quand le cardinal Matthieu Rosso des Ursins, qui, comme nous l'avons remarqué, avait, le premier, prévu le long exil des pontifes romains, lui eut placé la couronne sur la tête, Clément reprit triomphalement, avec la cavalcade, le chemin de son palais. Le roi Philippe parut quelque temps à pied dans le cortège tenant la bride du cheval sur lequel le pontife était monté; les deux frères du roi, Charles de Valois et Louis d'Evreux, rendirent, ainsi que Jean, duc de Bretagne, le même honneur au pape<sup>1</sup>. Quand la pensée se reporte à Avignon, on ne sait si Philippe-le-Bel conduisait le Pape en triomphe ou en prison. La fête fut troublée par un triste accident. Un vieux mur qui longeait le chemin suivi par le cortège, s'écroula, sous le poids des nombreux spectateurs dont il était chargé, au moment même où le Pape passait; Clément ne fut point blessé, mais seulement renversé à terre, et sa couronne, détachée de sa tête, roula dans la boue. Treize des personnes qui l'entouraient furent grièvement atteintes, et moururent, à l'exception de Valois, peu de jours après, des suites de leurs blessures; le duc de Bretagne était du nombre. Les cardinaux italiens tirèrent de

<sup>1</sup> Continuat. Guill. ap. Nangii Achery, Spicil. Tom. II, p. 449.

sinistres présages de ce douloureux événement. Aux réjouissances succéda l'accomplissement des engagements pris par Bertrand de Got. Les deux Colonne, réintégrés dans la dignité de cardinal au mois de décembre, redevinrent électeurs du pape et éligibles eux-mêmes à la papauté; douze cardinaux, tous français, furent élus<sup>1</sup>; les sentences de Boniface contre Philippe et ses officiers révoquées, et les décimes accordées à ce prince pour cinq ans. Quoique le pontife se pressât moins de condamner la mémoire de Boniface, Philippe et Clément se séparèrent cependant très-contents; le premier s'en retourna chez lui, le second ne le put pas: il se dirigea vers Bordeaux. Soit que la faveur mystérieuse que Philippe avait exigé de lui fût de ne pas quitter la France, soit que Clément craignît la haine des Cajétan, il ne voulut point aller à Rome.

Clément se trouvait dans une dure et embarrassante position. Il était français, et un prince français l'avait, si non placé sur la chaire pontificale, au moins aidé à y monter; aussi, quoique la voix du devoir lui parlât fortement au cœur, elle était étouffée par les affections de patrie et par un sentiment de reconnaissance envers Philippe. Benoît aurait lui-même accordé les décimes; il avait lui-même donné

<sup>1</sup> Vill. lib. 8, c. 84.

les absolutions, et nous avons vu que le pieux pontife, au milieu de tous les témoignages d'indulgence qu'il prodiguait à Philippe, avait évité, avec habileté, tout ce qui aurait pu ressembler à une révocation des actes de Boniface. Des raisons antérieures et présentes poussaient Clément à casser les constitutions papales de Boniface; il en vint là. Les plus mortifiantes pour Philippe étaient la constitution *Clericis laicos*, et celle qui commence par ces mots: *Unam sanctam*; c'était un cauchemar qui lui rendait le repos impossible. Clément publia deux décrétales le 1<sup>er</sup> février<sup>1</sup>; l'une d'elles abrogeait la première de ces bulles, comme une cause de division, et condamnait tous les actes subséquents de Boniface qui en avaient été la suite, en rappelant néanmoins les fidèles aux réglemens des conciles, surtout de celui de Latran relatifs aux impôts dont les laïques frappaient les biens ecclésiastiques<sup>2</sup>. L'autre ne révoquait pas mais renouvelait plutôt la constitution *Unam sanctam*. En voici les paroles: « L'entière et vive  
« affection de notre très-cher fils Philippe, illustre  
« roi des Français, envers nous et envers l'Église  
« romaine; les brillantes qualités de ses ancêtres;  
« le pur et sincère dévouement de ses sujets, appel-

<sup>1</sup> Ber. Guido, Chron. R. Pontif.

<sup>2</sup> *Quoniam ex capite*, imm. in Clem. V.

« lent sur lui et sur son royaume des faveurs signa-  
« lées. En conséquence, nous voulons et entendons  
« que les dispositions de la bulle *Unam sanctam*  
« du pape Boniface VIII, notre prédécesseur, de  
« bonne mémoire, ne leur portent aucun préjudice  
« quelconque; qu'elles ne les assujétissent pas plus  
« étroitement qu'auparavant à l'Église romaine; mais  
« que toutes choses restent, quant à l'Église, au Roi,  
« au royaume et aux habitants de ce royaume, dans  
« l'état où elles étaient précédemment<sup>1</sup>. »

En supposant que l'on veuille considérer la constitution *Unam sanctam* comme révoquée, on ne peut nier que la révocation ne regardait que la France seule, et touchait plus la lettre que l'esprit. En effet, en parlant plus haut de cette bulle, nous avons remarqué que Boniface n'y introduisait aucun dispositif nouveau; en rappelant donc Philippe (comme dans l'abrogation de la bulle *Clericis*) aux anciennes règles, Clément ne faisait que lier tacitement ce prince par les constitutions mêmes que l'on croyait abolies. Mais Philippe se contentait des apparences; c'est pour cela qu'au milieu des louanges données à ses mérites, à son dévouement, à son amour ardent pour l'Église romaine, il ne pouvait

<sup>1</sup> Ray. 1306. n° 1.

supporter l'épithète de *bonne* appliquée à la mémoire du pape Boniface VIII. Elle empoisonnait son bonheur et mêlait d'amertume les douces et paternelles concessions du pontife ; il lui fallait à tout prix l'effacer des écrits pontificaux et du cœur même de tout fidèle chrétien. Il somma donc vivement le Pape de condamner Boniface, comme il le lui avait juré. Pressé par les ambassadeurs du Roi, Clément était à la torture. Employer les clefs confiées à Pierre pour ouvrir la porte des cieus, à l'ouverture d'un tombeau où dormait en paix un vicaire de Jésus-Christ ; réveiller la mémoire de ce dernier ; la traîner à la barre d'un tribunal institué pour protéger la justice ; et enfin, l'immoler avec les armes prêtées par un prince en délire, telle était la série d'énormités par laquelle on voulait faire passer un souverain pontife. Il le sentit, et, plein d'horreur, il essaya de temporiser ; mais ce parti a toujours ruiné les faibles devant un violent ennemi : à la force il faut répondre par la force, et non par la faiblesse. Philippe coupa court à ces tergiversations et à ces délais, en l'invitant à une entrevue à Poitiers pour le printemps de 1307. Fortement enlacé par Philippe, le Pape dut obéir ; il alla à Poitiers où le Roi se rendit, environné d'une cour splendide ; De Valois et ses fils l'accompagnaient. Robert, comte de Flandre ; Charles II,

de Sicile, et les ambassadeurs d'Édouard I<sup>er</sup> <sup>1</sup>, ajoutèrent, par leur présence, à l'éclat de cette réunion. Le bruit répandu par Philippe qu'on y traiterait des affaires de la Terre-Sainte attira même Hayton, envoyé du roi d'Arménie. Mais, l'unique affaire était la condamnation de Boniface. Philippe voulait, par sa présence et par celle de tant de princes imposer à Clément, et l'obliger à accomplir sa promesse. Le Pape tremblait, les cardinaux n'étaient pas plus rassurés. Ces derniers lui conseillèrent de s'enfuir de Poitiers sous un déguisement ; mais Philippe, en lui fermant les issues, le força de rester <sup>2</sup>.

Les assauts du Roi furent terribles, ses demandes affreuses : fort des serments de la forêt de Saint-Jean-d'Angély, il exigeait la conclusion du procès qu'il croyait déjà entamé contre la mémoire de Boniface ; il exigeait que la vérité des crimes révélés par Nogaret une fois éclaircie, le corps de ce pape fût arraché du tombeau et publiquement jeté aux flammes. Au milieu de ces cruelles conjonctures Clément louvoyait, tantôt exagérant les difficultés d'une si grande procédure qui ne pouvait se faire, disait-il, sans le conseil des cardinaux, tantôt diminuant la gravité des fautes imputées à son prédécesseur, et engageant

<sup>1</sup> Vill. l. 8. c. 91.

<sup>2</sup> Vit. Clem. Joann. S. Vic. ap. Baluz. Tom. 3. p. 452.

le Roi à plus de modération dans cette affaire, à contenir l'impétuosité des accusateurs, et à ne pas fermer la voie à la justification<sup>1</sup>.

Mais Philippe demeurait sourd; irrité par les obstacles, il n'en poursuivait même son projet qu'avec plus d'ardeur. Clément se croyait perdu. Le cardinal de Prato vint à son secours et lui suggéra un expédient. Quoique tout français, cet homme se révoltait, comme cardinal et comme créature de Boniface, à la vue d'un roi se déchaînant, sans que personne lui résistât, non-seulement contre la mémoire d'un pontife, mais contre le Siège apostolique. Il conseilla, avec beaucoup d'adresse, à Clément, de remontrer au Roi l'inconvénient de procéder de suite à un jugement, dans un consistoire composé de cardinaux, qui, affectionnés et dévoués pour la plupart à Boniface, ne manqueraient pas de contrarier et de faire échouer ses desseins; l'avantage qu'il y aurait à remettre l'affaire à un concile que l'on convoquerait à Vienne, en Dauphiné, et dont la sentence, ayant plus de poids et de solennité, donnerait ainsi au Roi une plus large satisfaction. Le cardinal ajoutait que Vienne étant une ville neutre et convenant à toutes les nations chrétiennes, les Français ne prédomine-

<sup>1</sup> Rayn. 1307. n° 10.

raient pas dans l'assemblée, où il serait aisé de sauver la mémoire du pontife persécuté<sup>1</sup>. Clément se hâta de faire ses représentations le plus doucement possible à Philippe; et, s'il ne parvint pas à dompter cette nature altière et emportée, il la calma un peu, et gagna du temps, ce qui est presque le salut pour les hommes pusillanimes.

Si l'annonce d'un concile qui, depuis l'assemblée du Louvre, était le rêve de Philippe, modéra, en lui donnant l'espoir d'un triomphe plus éclatant, les transports de son impatiente vengeance, ce fut plutôt une trêve qu'une paix. Plus Clément mettait de zèle à le disculper et à le réhabiliter, lui et ses officiers, plus ce roi opiniâtre faisait de bruit et d'efforts pour obtenir l'exhumation du cadavre de Boniface<sup>2</sup>. Clément commençait à mollir: il voyait, par expérience, qu'en pays étranger un pontife romain est toujours esclave; que personne, en France, ne répondait à son cri d'alarme; et que la volonté d'un roi sans respect pour la dignité papale, s'imposait à lui, comme un joug, pour l'obliger à l'injustice. Jadis, au contraire, à la voix d'un pape se faisant librement entendre du haut du Vatican, la voix et les secours de l'Église entière répondaient toujours, et avant d'arriver jus-

<sup>1</sup> Vill. 1. 8. c. 92.

<sup>2</sup> Rayn. 1307. n° 10.

qu'à lui, pour ébranler son siège, un prince avait à fouler une poussière consacrée par le sang des martyrs et d'où s'échappe une vertu secrète, celle des souvenirs, qui a flétri et desséché plus d'un sceptre. Le trésor des faveurs pontificales épuisé, le congrès de Poitiers vint à propos satisfaire, dans un autre genre, l'avidité et les exigences de Philippe, pour lequel il ne fut qu'une suite de succès. Valois, que nous avons vu à l'œuvre dans les affaires de Sicile et de Toscane, y figura comme empereur de Byzance<sup>1</sup> désigné par Clément. Celui-ci lui avait antérieurement accordé les décimes sur toutes les églises de France pendant deux ans, poussant la bienveillance jusqu'à promulguer des indulgences en faveur de tous ceux qui l'accompagneraient dans la guerre contre les Grecs. Or, quoique Valois, se contentant de l'argent sacré, eût fort peu pensé à Byzance, néanmoins Clément, par égard pour son cher Philippe, auquel il voulait, à quelque prix que ce fût, être agréable, éleva plus haut la voix, afin de provoquer une croisade dirigée, en apparence, contre les Turcs qui menaçaient Andronic, mais destinée en réalité, à renverser ce dernier, pour lui substituer Valois<sup>2</sup>. Cette remarque que Clément voulait être

<sup>1</sup> Rayn. 1306. n° 2.

<sup>2</sup> Rayn. 1307. 6.

agréable à Philippe, nous dispense d'ajouter que ni le pontife, ni les fidèles, n'avaient les Turcs en vue. Philippe voulut placer sur le trône de Navarre son fils, Louis-le-Hutin, et Clément prêta le bras à ce dernier pour y monter<sup>1</sup>; le jeune prince en prit possession à Pampelune<sup>2</sup>. Philippe voulut faire affermir sur la tête de Charobert, fils de son cousin Charles II de Sicile, la couronne de Hongrie, et Clément l'y affermit, en frappant d'anathème Othon de Bavière, concurrent de Charobert<sup>3</sup>. Philippe voulut que l'on fit remise à son cousin de 360,000 onces d'or dont il était redevable au Saint-Siège, et Clément l'accorda pour un tiers, destinant le reste aux frais de la croisade de Charles de Valois<sup>4</sup>. Bien que Philippe triomphât, Clément était dans une grave illusion en le croyant satisfait. Une gloire manquait à ce triomphe, tant que le Pape ne descendrait pas dans les tombeaux pour y chercher l'ombre de Boniface, afin de la condamner. Ce Saül du XIV<sup>e</sup> siècle voulait à toute force changer en pythonisse un pontife romain.

Nous avons vu que la première cause des querelles de Philippe avec Boniface avait été la rapacité du

<sup>1</sup> Rayn. 1307. 14.

<sup>2</sup> Conti Nangii. p. 60.

<sup>3</sup> Rayn. 1307, 15.—21.

<sup>4</sup> Rayn. 1307. 23.